



Lyon, le 28/12/2024

Monsieur le Directeur,

Par la présente et conformément aux articles L2511-1, L2512-1 et suivants du Code du Travail, la section CGT FiP 69 vous notifie un préavis de grève couvrant l'ensemble des agents de la DRFIP du Rhône.

Ce mouvement débutera le 09 janvier 2024 à compter de 7h, et pour une période courant jusqu'au 31/01/2024.

Ce préavis vise à obtenir la création immédiate de 8 postes de fonctionnaires à l'ESA et le renforcement pérenne et immédiat des SIP du département par l'affectation de fonctionnaires pour chaque poste vacant ou gelé.

L'article L2512-2 du Code du Travail stipule que « pendant la durée du préavis, les parties intéressées sont tenues de négocier ».

Dans cet objectif, les représentants de la CGT Finances Publiques restent à votre disposition.

Pour la CGT,

Frédérique Gerboud